

## **Extrait d'acte de naissance**

### **Examen prénatal précoce (EPP)**

Définition de glossaire

Mis à jour le 09 mars 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Entretien, non obligatoire, avec un professionnel de la naissance (gynécologue. sage-femme...) afin de faire le point sur la santé de la femme enceinte, d'organiser son suivi de grossesse et de repérer les situations de peur, d'angoisse chez la future maman ou chez le futur papa



***Mairie  
de Nargis***

*1, rue de la Mairie*

*45210 Nargis*

*02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)*